



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 5616

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de loi relatif aux animaux de compagnie, élaboré par son prédécesseur. Ce texte, qui devait faire l'objet d'un examen par le Parlement en mai dernier, tendait à modifier les dispositions du code rural relatives à la protection des animaux et à la garde des animaux domestiques. Il lui demande si le Gouvernement entend inscrire prochainement ce texte à l'ordre du jour des assemblées.

Texte de la réponse

Face aux problèmes liés à l'insertion de l'animal en milieu urbain, il a été décidé d'accentuer par de nouvelles mesures législatives la prévention et la répression à l'égard des propriétaires de chiens potentiellement agressifs. Dans cet objectif, un projet de loi sera prochainement soumis au Parlement. Le dispositif législatif envisagé contribuera également à améliorer le statut des fourrières et refuges, à instaurer une politique de qualité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie, et à responsabiliser les acquéreurs de ces animaux. De ce fait, il permettra de lutter contre les trafics et abandons de chiens et de chats et contre la surpopulation des refuges et des fourrières.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5616

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3774

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4628